

**SÉANCE EXTRAORDINAIRE DU 11 OCTOBRE 2021
CONSEIL D'ADMINISTRATION**

Province de Québec,

Centre de services scolaire du Pays-des-Bleuets,

PROCÈS-VERBAL de la séance extraordinaire du conseil d'administration du Centre de services scolaire du Pays-des-Bleuets tenue par visioconférence ce 11^e jour d'octobre 2021, à 18 h 30, et à laquelle sont présents :

MEMBRES PARENTS

M. Marc Tremblay, président;
M. Jimmy Meunier, vice-président;
M^{me} Chantale Nadeau;
M^{me} Mireille Tremblay;

MEMBRES DU PERSONNEL

M. Jean-Michel Cossette;
M^{me} Flavie Tremblay;
M^{me} Mélanie Jobin;
M. Carl Bouchard;
M^{me} Audrey Piquette;

MEMBRES DE LA COMMUNAUTÉ

M. Guy Larouche;
M. André Desmarquis;
M^{me} Zoé Paradis;

assistés de M. Patrice Boivin, directeur général, et de M^e Annie Tremblay, secrétaire générale.

Invitée : M^{me} Chantale Rivard, directrice du Service des ressources financières.

Absences :

M^{me} Janot Pagé Kroft, membre parent;
M^{me} Chantale Simard, membre cadre sans droit de vote;
M^{me} Manon Gobeil, membre de communauté;
M^{me} Maryse Perron Chartier.

1. Ouverture de la séance et vérification du quorum

Les administrateurs ayant tous reçu l'avis de convocation envoyé par courriel le 7 octobre 2021 et le quorum étant constaté, la réunion est déclarée ouverte, sous la présidence de M. Marc Tremblay, président du conseil d'administration du Centre de services scolaire du Pays-des-Bleuets.

2. Mot de bienvenue

M. Marc Tremblay, président, souhaite la bienvenue à tous les membres.

3. Adoption de l'ordre du jour

L'assemblée dispense le président de faire la lecture de l'ordre du jour.

Il est PROPOSÉ par M^{me} Mireille Tremblay et RÉSOLU unanimement :

QUE l'ordre du jour soit adopté tel que présenté.

ADOPTÉ

4. Vérification des conflits d'intérêts potentiels

M. Marc Tremblay, président, vérifie si certains membres ont un conflit d'intérêts à signaler concernant l'un des points à l'ordre du jour. Aucun conflit d'intérêts n'est déclaré.

5. Période de questions accordée au public

Il n'y a pas de questions.

6. Rapports des comités du conseil d'administration**6.1 Comité de vérification**

Le procès-verbal de la rencontre extraordinaire du comité de vérification qui s'est tenue le 5 octobre 2021 est déposé avec une recommandation concernant le point 7.1 « Allocation anticipée par le Centre de services scolaire du Pays-des-Bleuets au rapport financier 2020-2021 ».

6.2 Comité des ressources humaines

Il n'y a rien à signaler.

6.3 Comité de gouvernance et d'éthique

Il n'y a rien à signaler.

6.4 Comité de révision

Il n'y a rien à signaler.

6.5 Membre siégeant au CA du Cégep de Saint-Félicien

Il n'y a rien à signaler.

CA-0187-10-21

7. Dossiers nécessitant une décision

7.1 Allocation anticipée par le Centre de services scolaire du Pays-des-Bleuets au rapport financier 2020-2021

ATTENDU que, dans le cadre du renouvellement des conventions collectives des employés de l'État, le gouvernement a déposé publiquement, à la date des états financiers, des offres salariales comprenant une indexation des salaires et des montants forfaitaires non récurrents ayant un effet rétroactif;

ATTENDU que des ententes ont également été signées en juin et septembre 2021 entre le Gouvernement du Québec et différents syndicats concernant des équités salariales pour certains corps d'emploi;

ATTENDU que le dépôt des offres salariales et le règlement de l'équité entraînent la comptabilisation d'un passif de 6 032 615 \$ au rapport financier 2020-2021 du Centre de services scolaire;

ATTENDU la position du ministère de l'Éducation divulguée dans sa foire aux questions datée du 1^{er} octobre 2021 qui précise que les centres de services scolaires ne peuvent comptabiliser un actif (subvention à recevoir) ni des revenus de paiements de transferts correspondants aux montants des passifs étant donné que les critères de comptabilisation ne sont pas respectés et que ceci constitue une dérogation aux normes comptables;

ATTENDU que l'hypothèse la plus probable est que les dépenses provisionnées au passif au 30 juin 2021 seront financées en totalité, malgré le fait que les autorisations n'aient pas encore été accordées au MEQ et que les règles budgétaires ne soient pas encore modifiées (le MEQ a toujours financé ces éléments dans le passé);

ATTENDU le principe de base d'appariement des charges et produits en comptabilité qui consiste à faire correspondre les revenus et dépenses dans la même période afin de donner une appréciation plus précise des résultats d'exploitation, d'aider à éviter une distorsion de la situation financière et d'améliorer la qualité des états financiers;

ATTENDU que de nombreux éléments présentés aux états financiers font l'objet d'estimations comptables impliquant l'utilisation du jugement professionnel des préparateurs des états financiers;

ATTENDU l'impact majeur de la non-comptabilisation de la subvention à recevoir et des paiements de transferts découlant des offres salariales et de l'entente sur l'équité sur les résultats financiers 2020-2021 du centre de services scolaire (distorsion de la situation financière);

ATTENDU la réserve de l'auditeur externe au rapport financier 2020-2021;

ATTENDU la recommandation positive du comité de vérification lors de la réunion extraordinaire tenue le 5 octobre 2021;

En conséquence,

il est PROPOSÉ par M^{me} Flavie Tremblay et RÉSOLU unanimement :

QU'une allocation anticipée et une subvention à recevoir de l'ordre de 6 032 615 \$ qui découlent de la comptabilisation d'une provision suite aux offres salariales du gouvernement et à l'entente pour équité soient comptabilisées au rapport financier 2020-2021.

ADOPTÉ

8. Prochaine séance

La prochaine réunion régulière aura lieu le 30 novembre 2021, à 18 h 30, à la Polyvalente des Quatre-Vents.

9. Levée de la séance

CA-0189-10-21

Il est PROPOSÉ par M. Carl Bouchard et RÉSOLU unanimement :

QUE la séance soit levée à 18 h 55.

ADOPTÉ

Le président,

La secrétaire générale,

Marc Tremblay

Annie Tremblay, avocate